

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Formation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 9h40 et fait lecture des pouvoirs. Il remercie les personnels enseignants et BIATSS pour le travail fourni à l'occasion de l'auto évaluation HCERES.

1. Approbation des MCCC de la L3P SHN :

Ce point est présenté par Monsieur Jérôme GRAINDORGE, directeur adjoint de la DNUM qui fait lecture du référentiel de compétences ainsi que du référentiel d'évaluation L3P-SHN. Il détaille les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences L3P-SHN (un contrôle des box d'apprentissage et un contrôle des box certificatives intermédiaires et finales) et évoque la mise en place d'un open badge. Un tutorat sera également organisé et décliné en 3 formes : tutorat cours (tutobox), tutorat motivationnel et méthodologique et un tutorat technique. Monsieur GRAINDORGE informe que cette licence a fait le plein, 36 candidats ont validé le choix L3P sur Parcoursup.

Les MCCC de la L3P SHN sont adoptées à l'unanimité.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 28 mars 2024 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du CFVE du 28 mars 2024 est **adopté à l'unanimité.**

3. Auto évaluation HCERES :

Ce point est présenté par Madame Sophie RENARD.

Elle rappelle que l'évaluation des formations est une des 3 évaluations imposées par le HCERES et qu'elle a lieu tous les 5 ans (6 ans exceptionnellement à cause du COVID). Elle conditionne la future accréditation des formations. Madame RENARD présente les 3 phases : Evaluation de l'établissement, évaluation des entités de recherche et évaluation des formations. Le calendrier de cette auto-évaluation est exposé. Il est aussi fait une présentation de la composition du dossier d'auto-évaluation. Les prochaines étapes sont les suivantes : Les derniers échanges, relectures et validation par la présidence, le dépôt sur le site du HCERES au maximum le 14/06/2024 puis les entretiens mi-octobre 2024.

Les conseillers ont reçu 53 dossiers au 04/06 + 8 le 05/06 matin, il en manque une petite quinzaine.

Le vote porte sur l'autorisation à remonter l'ensemble des formations dont on souhaite renouveler l'accréditation plus un vote de confiance sur la qualité des dossiers HCERES non

envoyés aux élus.

Ce point sur l'auto évaluation HCERES est adopté à l'unanimité.

4. Commissions d'examens des vœux Parcoursup :

Ce point est présenté par Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante. Il présente le tableau des formations avec les différentes commissions remontées par les composantes. Il précise que ce vote est une obligation légale.

La composition des commissions d'examens des vœux Parcoursup est adoptée à l'unanimité.

5. CEV candidatures MonMaster :

Ce point est présenté par Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante qui précise que ces commissions ont été élaborées par les différents instituts.

La composition des commissions d'examen des candidatures MonMaster est adoptée à l'unanimité.

6. Agrément Service Civique :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle formation et vie de l'étudiant, présente ce point et précise que le premier agrément d'accueil des volontaires en Service civique au sein de l'université date de Juillet 2015. Il a ensuite été renouvelé en 2018 et en 2021 et arrivera donc à échéance en Juillet 2024.

De plus, La procédure de renouvellement de l'agrément d'accueil de volontaire en Service civique au sein de l'UPHF nécessite de fournir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord (DSDEN) une délibération statuant sur l'accueil de volontaires en service civique.

Le bilan des services civiques à l'UPHF 2021-2024 est présenté.

Monsieur Thomas Bourgois, Vice-Président étudiant, demande si toutes les demandes sont satisfaites ? Elles ne le sont pas toujours, nous recevons un volume de mois à répartir avant le 31/12 de l'année

Monsieur Bernard PITON et Monsieur Thomas BOURGOIS demandent comment se fait la priorisation des demandes ? Les services et composantes remontent leurs besoins, la priorisation se fait a posteriori sur sondage des services et composantes.

La demande d'agrément Service Civique est adoptée à l'unanimité.

7. Question diverses :

Madame Caroline VANPOUILLE demande ce qu'il en est du calendrier des formations suite au rejet de celui-ci au dernier CFVE ?

Monsieur Franck BARBIER précise que c'est le calendrier voté en CA qui s'applique.

Monsieur Franck BARBIER informe les conseillers qu'en raison des élections qui auront lieu en juillet, le prochain CFVE se déroulera le 28 juin 2024 à Ronzier afin de voter les règlements des examens des composantes et autres sujets.

Monsieur Bachir ZOUDJI, Directeur du département STAPS de l'INSA HdF, demande si pour donner suite à la création de l'IT2S au 01/09/24, il faut prévoir un règlement des examens STAPS. Monsieur Franck BARBIER indique que non, il faut le laisser au sein du règlement INSA HdF pour l'instant.

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : MM ATTAL, ZOUDJI

Collège 2 : Mmes et M. RICHARDOT, SCOYEZ, COSTERMANS

Collège 3 : Mme et MM. VANPOUILLE, PITON, PODSADNY

Collège 4 : Mmes et MM. BLONDEL, EL MONTACER, BOURGOIS, PEILLEX

Collège 5 : Mme GONDY

Membre de droit sans voix délibérative : M. BRICOUT

Membres Invités sans voix délibérative : Mmes CALLENS, MEURIN, VAN OOST

Pouvoirs :

M. LAMBRECHT à Mme RICHARDOT

Mme CHARLES à M. PITON

M. TRENTESAUX à M. COSTERMANS

Mme MORIN à Mme SCOYEZ

M. PETIT à M. ZOUDJI

Mme CARRUESCO à M. BOURGOIS

Fait à Valenciennes, le 12 juin 2024

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER